



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 18 décembre 2025 à 17 h, à laquelle :

Sont présents : Gilles Courchain, Maire, Annie Lafrenière, conseillère, Linda Lirette, conseillère, André Carle, conseiller, Sylvie Leclair, conseillère

Sont absents : Nancy Côté, conseillère et Hugo Carle conseiller

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-12-13158

Ouverture de l'assemblée

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Sylvie Leclair propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 17h01.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-13159

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Linda Lirette propose et il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Crédit-bail - Location d'un camion 10 roues (déneigeuse)
4. 62 chemin du Cerf
5. Parole au public et période de questions
6. Levée de l'assemblée

2025-12-13160

Crédit-bail - Location d'un camion 10 roues (déneigeuse)

La conseillère Linda Lirette appuyée de la conseillère Sylvie Leclair propose et il est résolu de faire l'acquisition du nouveau camion 10 roues (déneigeuse) avec un financement crédit-bail avec la Banque Toronto-Dominion pour un montant financé de 459 300\$. Le terme sera de 120 mois et le paiement mensuel de 4968.54\$ avec un taux de 5.53%.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a vendu cinq terrains sur le chemin du Cerf avec une clause qui stipule qu'au moins trois terrains sur cinq doivent servir à l'hébergement touristiques à court terme;

CONSIDÉRANT QU'entre temps, le Schéma d'aménagement du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été modifié;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette modification, tous les zones villégiatures non-utilisé ont été modifié pour devenir un zonage rural;

CONSIDÉRANT QU'en zone rurale il n'est pas permis de construire et d'exploiter des hébergements touristiques à court terme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçu de la part du propriétaire du lot 4 739 510;

CONSIDÉRANT QU'un acre de terrain avec du potentiel se vend en moyenne entre 20 000\$ et 50 000\$;

La conseillère Sylvie Leclair appuyée du conseiller André Carle propose et il est résolu de vendre 0.096 acres du lot 4 739 501 au propriétaire du lot contigu 4 739 510 au coût de 1920\$. L'acheteur prendra également en charge les frais nécessaire à la vente tel que les frais du notaire et de l'arpenteur.

À noter, que le maire Gilles Courchaine s'est retiré pour la prise de décision.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Aucune question.

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Linda Lirette propose et il est résolu que la présente session soit levée à 17h05.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Gilles Courchaine
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière